

Procès-verbal de Synthèse des observations

+++++

Enquête publique relative à la DUP relative au captage de la Madeleine à Joigny

Cette synthèse est faite à partir du registre d'enquête papier mis à la disposition du public à la mairie de Joigny du 12 septembre au 15 octobre 2022, soit 34 jours consécutifs.

Des observations pouvaient également m'être adressées par courrier postal, à l'adresse de la mairie de Joigny et par voie électronique, sur une adresse mail créée à cet effet : pref-dup-joigny-la-madeleine@yonne.gouv.fr.

Au terme de l'enquête publique, qui s'est achevée le samedi 15 octobre à midi, j'ai pu constater qu'**aucune observation** n'avait été portée sur le **registre**.

Après avoir pris contact avec les services de la Préfecture concernés, je suis en mesure d'indiquer qu'**aucune observation** n'a été adressée sur l'**adresse mail** mise à disposition à cet effet.

La mairie de Joigny m'a, quant à elle, informée qu'**aucun courrier** ne m'avait été adressé.

En ce qui concerne la fréquentation du public, j'indique que je n'ai reçu la **visite d'aucun habitant** concerné par les périmètres d'étude ni aucune autre personne se renseignant simplement sur le dossier sans être directement concernée par le projet.

J'observe donc que cette enquête n'a trouvé aucune résonance au niveau de la population, et ce, malgré l'envoi des courriers aux propriétaires les informant de la procédure engagée.

Pour ma part, je n'ai pas de mon côté de questions à formuler par rapport au projet, ayant rencontré Mme Petas, Responsable du service de l'Eau le 5 août et ayant pu à cette occasion lui poser toutes les questions que la lecture du dossier suscitait et ayant obtenu des réponses satisfaisantes à celles-ci.

J'ai également eu un échange avec Mme Colas, Première Adjointe responsable du dossier au niveau de l'équipe municipale, le 28 septembre qui m'a fourni des informations complémentaires utiles.

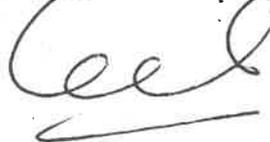
.Mercredi 19 octobre 2022, soit dans les huit jours après la clôture de l'enquête, et de ma réception du registre, en exécution de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement fixant les modalités de clôture des enquêtes publiques, j'ai remis à Me Hélène Gremet-Riotte, Directrice Générale des Services de la ville de Joigny, le présent Procès-verbal, ainsi qu'une copie du registre d'enquête clos par mes soins.

H. Gremet-Riotte

DGS

G.Garcia

Commissaire enquêtrice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Garcia', written over a horizontal line.